

Comité Syndical du 4 juin 2014

Extrait du registre des délibérations

- 14-64-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014
- 14-65-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 14-66-CS Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations
- 14-67-CS Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement
- 14-68-CS Modification des critères d'attribution d'une subvention accordée au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest
- 14-69-CS Autorisation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour la mise en place de plots
- 14-70-CS Autorisation au Conseil général de la Loire pour réaliser des travaux d'enrochement sur les parcelles de l'Etablissement dans le cadre de l'entretien du viaduc de Chessieux
- 14-71-CS Autorisation temporaire de passage sur le domaine public fluvial à Naussac lors d'un trail nature
- 14-72-CS Adhésion à l'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc-Roussillon
- 14-73-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise ZEFAL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-74-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise FD GRESSER PAYSAGER pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-75-CS Attribution d'une subvention à l'EURL VANNIER pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-76-CS Modification d'une subvention à l'entreprise AUBERGE DE LA BONDE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-77-CS Convention de partenariat entre l'Etablissement et l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME)
- 14-78-CS Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours (25 ans de l'IMACOF)
- 14-79-CS Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours (ALOSA 2014)

- 14-80-CS Attribution d'une subvention au Comité français de l'UICN
- 14-81-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de dossier de déclaration d'intérêt général concernant l'exécution du plan de gestion du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan
- 14-82-CS Attribution d'une subvention à l'association « Cumulus »
- 14-83-CS Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 14-84-CS Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat de Brioude (43)
- 14-85-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (CCHA)
- 14-86-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de communes du Haut-Allier (CCHA)
- 14-87-CS Attribution d'une subvention au club athlétique langonnais
- 14-88-CS Attribution d'une subvention à Roannais Agglomération
- 14-89-CS Attribution d'une subvention à l'Association « Roanne Triathlon »
- 14-90-CS Attribution de subventions « Classes Loire »
- 14-91-CS Affectation de crédits de reports
- 14-92-CS Site de Serre de la Fare – Transfert de parcelles à la Commune de Chadron
- 14-93-CS Site de Serre de la Fare – Vente d'immeubles sur la Commune de Chadron
- 14-94-CS Autorisation temporaire pour l'organisation d'un évènement à l'occasion des 25 ans de l'Association SOS Loire Vivante
- 14-95-CS Gestion du personnel – Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 14-96-CS Gestion du personnel – Substitution sur un poste permanent d'ingénieur au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 14-97-CS Gestion du personnel – Recrutement pour le besoin des services au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation

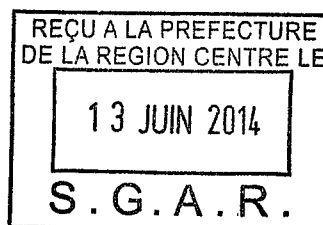
Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le.....**1.3 JUIN 2014**.....
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre le**1.3 JUIN 2014**

- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**


Jean-Pierre LE SCORNET



№ 0753